

EMMANUEL MACRON
MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE
L'INDUSTRIE ET DU
NUMERIQUE

SYLVIA PINEL
MINISTRE DU LOGEMENT, DE
L'EGALITE DES TERRITOIRES
ET DE LA RURALITE

CAROLE DELGA

SECRETAIRE D'ETAT CHARGEE DU
COMMERCE, DE L'ARTISANAT, DE
LA CONSOMMATION ET DE
L'ECONOMIE SOCIALE ET
SOLIDAIRE, AUPRES DU MINISTRE
DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE
ET DU NUMERIQUE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Paris, le 18 avril 2015 N° 557

Renforcement des appels à projets de soutien aux Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE)

Emmanuel MACRON, ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, Sylvia PINEL, Ministre du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité, et Carole DELGA, secrétaire d'Etat chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie sociale et solidaire (ESS), ont signé le décret relatif aux conditions de l'appui apporté par l'Etat dans le cadre d'appels à projets de soutien aux Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE), publié hier au journal officiel.

Le décret définit les conditions de fonctionnement du comité interministériel chargé de la sélection des pôles lauréats et les modalités de consultation préalable à ses décisions. Il précise les critères d'éligibilité des PTCE au soutien de l'Etat dans le cadre d'appels à projets, ainsi que les modalités d'accompagnement et de suivi des pôles sélectionnés dans ce cadre.

Le décret se fonde sur les <u>recommandations formulées par le Secrétariat général à la modernisation de</u> <u>l'action publique (SGMAP)</u> qui a mené une enquête auprès des PTCE candidats lors du premier appel à projets et des études de cas auprès des lauréats. L'ensemble de ses propositions ont pour objectif de renforcer l'efficacité de cette politique publique.

Lancé en juillet 2013, le premier appel à projets de PTCE avait fait émerger 183 initiatives dont 23 avaient bénéficié d'un soutien financier de l'Etat qui avait mobilisé 3 millions d'euros. Ce soutien a bénéficié à de nombreux secteurs d'activités, tels que la formation professionnelle, l'accompagnement de la jeunesse, l'entrepreneuriat social, l'éco-construction, l'agriculture et la restauration solidaire.

Inscrit dans la loi ESS du 31 juillet 2014, le soutien de l'Etat à ces initiatives tend à favoriser le développement et à encourager la coopération sur les territoires entre entreprises de l'ESS, entreprises locales et acteurs locaux, consolidant ainsi les emplois qui en sont issus et favorisant l'émergence de projets coopératifs et innovants.

Le lancement effectif du prochain appel à projets et la publication de son cahier des charges auront lieu le 21 avril à Bercy avec les ministères concernés et la Caisse des Dépôts (invitation presse à venir).

Contacts presse:

Cabinet d'Emmanuel MACRON: 01 53 18 45 13 **Cabinet de Sylvia PINEL**: 01 44 49 85 13 **Cabinet de Carole DELGA**: 01 53 18 44 13